



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 8 JUIN

N°2020-31

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/06/2020

Date d’Affichage : 2/06/2020

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Commune

➤ **ADOpte À L'UNANIMITÉ** les décisions comme suit :

✓ affectation de l'excédent de fonctionnement de 272 282,68 € au financement de l'investissement pour un montant de 46 587,39 €.

Cette somme sera imputée à l'article 1068 du Budget Primitif 2020, section d'investissement - recettes.

✓ affectation de la différence, soit 225 695,29 €, à l'article 002 du Budget Primitif 2020, section fonctionnement – recettes.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 9 juin 2020

Le Maire,



Géry Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_31_01-DE
Regu le 11/06/2020